

# CAPa Jardinier paysagiste



Lycée & CFPPA  
Saint-Ismier - Grenoble

1 chemin  
de Charvinière  
38330 St-Ismier  
04 76 52 03 63

Apprentissage ou formation continue

RNCP38386 (02/01/2024) - Diplôme national de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

## Objectifs de la formation

Etre capable de réaliser des travaux d'aménagements et d'entretien dans les jardins privés ou dans les espaces publics.

## Contenus de la formation

### CAPACITES GÉNÉRALES :

- ▶ **CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**
  - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
  - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- ▶ **CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**
  - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
  - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- ▶ **CG3 : Interagir avec son environnement social**
  - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
  - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

### MODULES TECHNIQUES :

#### ▶ CP4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysage

Appréhender le végétal dans un objectif d'entretien

- Entretien la végétation
- Entretien des installations diverses (clôtures, signalétique...)

#### ▶ CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagements paysagers

- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

#### ▶ CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelles et correctives des matériels et équipements

#### ▶ CP7 : UCARE

- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET BLOCS DE COMPÉTENCES :

Les épreuves se déroulent en Unités Capitalisables (UC). Ce dispositif permet une acquisition indépendante et progressive des blocs de compétences du référentiel de certification, favorisant ainsi une individualisation des parcours de formation. En cas de validation partielle du diplôme, les blocs de compétences acquis le sont définitivement.

## Durée de la formation et rythme en entreprise

**Apprentissage** : 800 heures de formation sur deux ans. 70 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

**Formation continue** : 800 h de formation et 280 h de stage.

**Modalités pédagogiques** : les apprentissages, en formation diplômantes, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Il est complété par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou participations à des manifestations sur le territoire, voir la Région.

## Le métier

Les activités demandées à un titulaire du Certificat d'aptitude professionnelle agricole JP :

- Participer à la préparation des chantiers.
- Organiser ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas.
- Réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien.
- Entretien du matériel et les équipements.
- Communiquer en situation professionnelle.

## Poursuites d'études

- Brevet professionnel Aménagements paysagers par apprentissage ou en formation continue au CFPPA
- Bac professionnel Aménagements paysagers (sous certaines conditions) par apprentissage au CFPPA

## Débouchés

- Jardinier ou ouvrier du paysage : L'activité s'exerce le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service "espaces verts" d'une collectivité ou d'un établissement public.

## Coût pédagogique, possibilités de financement et rémunération

**Apprentissage** : La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il permet de se former tout en étant rémunéré.

La rémunération correspond à un pourcentage du SMIC, selon l'âge de l'apprenti et son année de formation. A titre d'information, en janvier 2025, le SMIC BRUT mensuel était de 1801,80 €.

### Formation continue

Le coût pédagogique du parcours complet est affiché sur le site internet de l'établissement. Un financement complet ou partiel peut être envisagé selon le statut du candidat :

- Les opérateurs de compétences
- France Travail, Conseil Régional
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- Le CPF (Compte personnel de formation)
- L'autofinancement.

La rémunération dépend du statut du candidat à l'entrée en formation :

- Maintien des ARE pendant la formation (voir avec un conseil France Travail)
- Rémunération Région Auvergne Rhône-Alpes, soumise à conditions
- Maintien du salaire selon les employeurs

## Modalités d'inscription et conditions d'admission

**Apprentissage** : Pré-inscription obligatoire en ligne sur [www.edp.educagri.fr](http://www.edp.educagri.fr) et fournir l'ensemble des éléments demandés. Un entretien de positionnement, comprenant des tests, sera réalisé permettant d'adapter si besoin le parcours.

Le candidat doit :

- Etre âgé de 15 ans à 30 ans (29 ans révolus) et avoir terminé sa classe 3ème.
- Suivre la procédure académique AffelNet pour les candidats sortant du collège.
- Le candidat doit avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité, spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.

**Formation continue** : Pré-inscription en ligne sur [www.edp.educagri.fr](http://www.edp.educagri.fr) obligatoire et fournir l'ensemble des éléments demandés.

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine du paysage. Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

*Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.*

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'établissement met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap. Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin. Si la situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter nos référents Handicap

- Mme BUGUET (voie scolaire - [magali.buguet@educagri.fr](mailto:magali.buguet@educagri.fr))
- Mme ALAUX (apprentissage et formation continue [delphine.alaux@educagri.fr](mailto:delphine.alaux@educagri.fr)).

